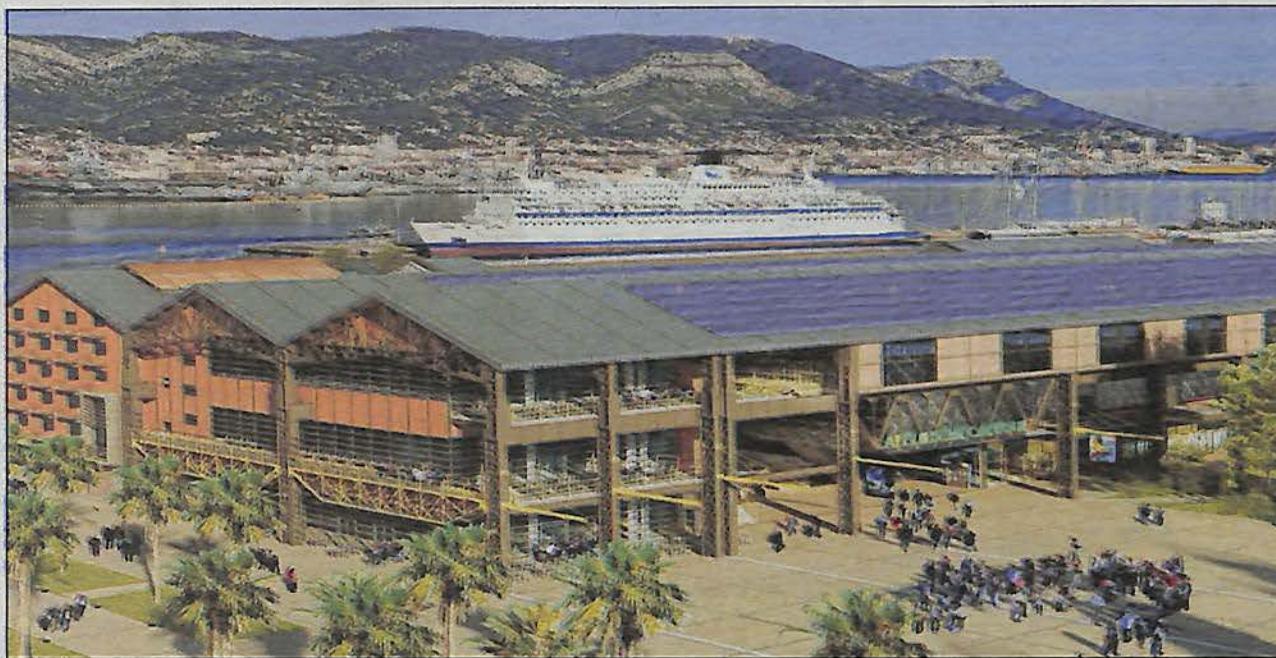


Nouveau grain de sable pour le projet de cinéma

Alors que le permis de construire devrait être déposé « avant l'été », le projet fait l'objet d'un recours déposé par la ville de Six-Fours. Marc Vuillemot regrette une démarche « inamicale »

Voici un an, quasiment jour pour jour (c'était le 13 mars 2014), Marc Vuillemot piquait une vive colère car les élus varois ⁽¹⁾ siégeant à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) donnaient, majoritairement, un avis défavorable au projet de construction de neuf salles de cinéma dans l'ancien hangar des Ateliers mécaniques. Un an après, le maire de La Seyne monte au créneau sur le même dossier : alors que la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a, entre-temps, donné un feu vert au projet, ce dernier est attaqué par la ville de Six-Fours.

« Par courriel en date du 3 mars 2015, indique Marc Vuillemot, j'ai été informé par le directeur de la Société albigeoise de spectacles, porteuse du projet de multiplex de cinéma des "Ateliers mécaniques", que la Cour administrative d'appel de Marseille lui a notifié, le 24 février, qu'une requête a été déposée auprès d'elle par la commune de Six-



Vue du projet de reconversion du hangar CPM qui devrait accueillir un complexe cinéma de neuf salles, un hôtel, et des activités commerciales et de loisirs. (Photo doc. DR/ AOA Architecte).

Fours. Cette requête vise à obtenir l'annulation de la décision de la CNAC qui a autorisé, en septembre 2014, la création du complexe de neuf salles de cinéma à La Seyne, sous l'enseigne MEGA CGR ».

« Six précieux mois perdus »

À cet égard, Marc Vuille-

mot dit « regretter cette démarche inamicale de la part de notre commune voisine. Mais, ajoute-t-il, je n'en suis pas étonné, son représentant ayant déjà voté il y a un an contre ce projet utile aux Seynois ». C'était lors de la fameuse réunion de la CDAC.

Pour mémoire, suite à ce rejet, le porteur du projet

de cinéma à La Seyne avait saisi la CNAC qui, elle, avait accordé l'autorisation.

Au passage, relève Marc Vuillemot, le vote « hostile » des représentants locaux en CDAC nous a « fait perdre six précieux mois pour la redynamisation du site des chantiers navals et le développement de l'offre culturelle de la seule com-

mune française de plus de 50 000 habitants ne disposant pas d'un cinéma ».

La Seyne favorable au ciné de Six-Fours

Du reste, le maire de La Seyne profite de l'occasion pour rappeler que sa commune « avait donné un avis favorable à l'ouverture

des salles de cinéma de Six-Fours. Je me réjouis d'ailleurs que ce projet six-fournais ait pu aboutir, élargissant et diversifiant l'offre en direction des 200 000 habitants de l'ouest-Var et de leurs visiteurs ».

Bien que contrarié par ce nouveau recours contre un projet attendu par les Seynois, Marc Vuillemot estime que « cet élément nouveau ne devrait pas entraver la poursuite du programme comprenant le cinéma, un hôtel et des activités commerciales essentiellement culturelles et de loisirs, à l'exclusion de tout supermarché alimentaire. En effet, la société a confirmé sa volonté de déposer sa demande de permis de construire au début de l'été ».

M. G.

mguillon@nicematin.fr

1. Il s'agit des représentants du SCOT, de l'agglomération et du département. À savoir Christiane Hummel (maire de La Valette), Joseph Mulé (1^{er} adjoint au maire de Six-Fours et conseiller général sortant), Gilles Vincent (maire de St-Mandrier et conseiller général sortant) et Philippe Vitel (député et conseiller général sortant).

Jean-Sébastien Vialatte : « Je défends les intérêts de Six-Fours »

Appelé à commenter le recours qu'il a déposé contre la décision de la commission nationale autorisant le projet de cinéma à La Seyne, Jean-Sébastien Vialatte, maire de Six-Fours, répond qu'il a entrepris cette démarche « exactement pour les mêmes raisons qui l'ont conduit à déposer un recours contre le projet d'extension du cinéma à Sanary » (Var-matin du 11 janvier). Expli-

cations : « Le Centre national du cinéma (CNC) a estimé que trois salles à Six-Fours, c'était trop, refusant de financer le Six'N'étoiles. Alors, si trois salles à Six-Fours c'est trop, pourquoi en valider cinq à Sanary et neuf à La Seyne ? ». « Je n'ai rien contre La Seyne ni contre Sanary, mais je défends les intérêts de Six-Fours », assure le député-maire, qui justifie sa décision : « Le conseil

régional nous avait promis près d'un million d'euros pour le financement du cinéma à Six-Fours ; c'était même inscrit dans le contrat entre TPM et la Région. Mais cette dernière refuse de nous verser la subvention au motif que le CNC ne nous subventionne pas... Je demande donc que le CNC nous donne une subvention ne serait-ce que symbolique, car cela déclenchera automatique-

ment la subvention de la Région ». Enfin, répondant à Marc Vuillemot qui a utilisé le terme « inamicale » pour qualifier sa démarche, Jean-Sébastien Vialatte estime, lui, que « ce qui est inamicale, c'est que les amis socialistes du maire de La Seyne, qui tiennent la majorité au conseil régional, ne nous versent pas la subvention promise ».